

Rentrée solennelle du Barreau de Paris et de la Conférence
29 novembre 2019

Discours d'Alexandra Boret
Première Secrétaire de la Conférence

Éloge de Thierry Lévy

*A Amandine, Raphaëlle, Jonathan, Pierre, Julie,
Benjamin, Pierre-François, Malcolm, Fares, Rachid et Xavier,
mes frères et sœurs de Conférence,
vous qui n'êtes pas là pour faire de la figuration,
en souvenir de cette année, et en gage de mon amitié,*

A Joris, mon père,

A Gaspard, mon fils,

A Romain.

« Monsieur le Président,

J'ai l'honneur de venir par ces lignes vous confirmé la lettre que je vous est déjà adressé... C'est-à-dire : Mon désir « formelle » d'obtenir ma décapitation le plus rapidement possible.

Je vous prie de croire, Monsieur le Président, d'agréer à l'assurance sincère de mes très profonds respects »¹

Tout, autour de moi, est noir. Noir et ramassé. D'abord tenue avec soin, puis griffonnée avec attention, on m'a signée au pied, et on s'est signé en croix.

Depuis, mes rabats enveloppés avec la minutie qui sied à ma gravité, je voyage, dans le noir.

Un voyage au bout de la nuit, comme une bouteille à la mer dans un océan de papier.

¹ Thierry Lévy, *L'animal judiciaire*, Grasset, 1975 ; p. 167 (sic)

Soudain, comme un sillon de lumière, une fente vient déchirer l'obscurité. Les cieux sont constellés de lueurs cristallines et mon rivage est en bois de violette.

On m'extrait, je m'étale, et dans l'indifférence du soir, on me lit.

Je ne porte pas trace de la crasse ; on a veillé à m'en préserver.

Je ne sens plus l'urine ; le périple entre la geôle et le Palais l'aura éventée.

Je ne porte pas trace des coups ; on m'a lavée du sang.

De l'enveloppe décachetée ne s'échappent pas les injures.

Le mépris ne jaillit pas.

Porte-voix muet de la violence et du désespoir qui m'ont engendrée.

« J'ai l'honneur de venir par ces lignes vous confirmé la lettre que je vous est déjà adressé... C'est-à-dire : Mon désir « formelle » d'obtenir ma décapitation le plus rapidement possible. »

À son bureau, Georges Pompidou parcourt d'un œil engourdi ces quelques mots lui arrivant tout droit de la prison de Châlons.

Il lit, demeure songeur un instant à peine, puis pose, impassible, la lettre sur l'amas de vélin qui encombre le coin droit de sa table Louis XV.

À quelques centaines de mètres de là, on réveille Claude Buffet. « *Pas besoin de me faire un schéma* », ironise-t-il ; il sait. Il fait ses ablutions, jette le savon dans les toilettes. Après tout, après ça, il n'en aura plus besoin. La confession, c'est non. La cigarette. Le verre de cognac, c'est non merci ; il ne prendra pas tout ce qu'on lui donne simplement parce que c'est gratuit... La prière.

Les aides en bleu de chauffe lui dénudent le torse. On lui lève les jambes, on lui lie les chevilles. On lui enlève ses bras, qu'on lui met dans le dos, avec de la ficelle. Il n'est déjà plus qu'un paquet, qu'on remet droit, une dernière fois.

Pompidou a reposé la lettre sur la pile de droite. Il en saisit une autre. Et, d'un geste sec, la lame aiguisée de son coupe-papier tranche net l'arête de la prochaine enveloppe.

À quelques centaines de mètres, Un bruit sourd. Un bruit mat.

Madame le Garde des Sceaux,

Madame le Bâtonnier,

Mesdames, Messieurs les Hauts Magistrats,

Mes chers Confrères,

Mesdames, Messieurs,

On a entendu, comme une pomme tomber de l'arbre, rouler une tête dans un panier.

Les bois de justice ont fait leur œuvre. Et ce matin-là, « *seuls les suppliciés avaient le visage digne d'êtres humains. Nous avions tous des gueules d'assassins* ».

Ce qui éblouit Thierry Lévy, à tout juste 27 ans, bien plus que la peine capitale, c'est que ce sont la justice et la prison qui ont conduit Buffet « *à la guillotine comme le fleuve à la mer* »². Aussi inéluctablement.

Quelques années plus tôt, alors que se tenait son premier procès devant la cour d'assises de la Seine, l'avocat Général Dubost avait requis pour Buffet le pire. Et le pire, à choisir, n'était pas la mort, mais l'avilissement³.

Buffet ? « *Plutôt que de l'exécuter, Envoyez-le pourrir dans la lente agonie de la détention perpétuelle* ».

C'est avec ce programme que Claude Buffet entre à Clairvaux.

Clairvaux, roue du destin et du supplice de Buffet.

² Thierry Lévy, *L'animal judiciaire*, Grasset, 1975, p. 204

³ Thierry Lévy, *L'animal judiciaire*, Grasset, 1975, p. 201

À ce dessein funeste, Thierry Lévy déclare la guerre. Les cortèges de ses adversaires sont de puissants régiments : l'Institution judiciaire, l'Administration pénitentiaire.

Il a déjà les traits d'un vétérán. Un Pierrot à l'air triste, gueule un peu cassée dont l'asymétrie anguleuse évoquait un portrait de Picasso.

Sous une fière et épaisse tignasse, des pommettes en triangle, qui roulaient vers l'extérieur pour laisser la place au sésame d'un rare sourire.

Une intense autorité émanait de son regard anarchique, dont l'indépendance se vérifiait dans chacun de ses yeux qui s'étaient comme affranchis l'un de l'autre.

Une silhouette d'échalas que la robe habillait comme une ombre et qui avançait droite, digne, ses maigres jambes lancées loin devant elle, parcourant les marais judiciaires à la manière d'un Giacometti.

Thierry Lévy, franc-tireur isolé, clairon soliste, grognard sombre au panache sombre, Bayard au pont du Garigliano, Thierry Lévy, avocat de combat.

Né à la fin de la guerre, enfant du Monde d'hier, Thierry Lévy eut une jeunesse bourgeoise à l'ombre des marronniers, à la lisière du Bois de Boulogne. En culotte courte, après la classe au Cours Hattemer puis à Janson de Sailly, où, éloge ou non, il faut dire qu'il ne brillait pas, il faisait la fierté de sa mère les soirs de cocktails par sa maîtrise virtuose du baisemain.

Enfance insouciante, brisée, par le décès prématuré de son frère, suivi, de très près, par celui de son père.

Blessures mortelles, jamais guéries. Naissance d'une colère, toujours nourrie.

La colère.

Cette expression que les bonnes âmes bourgeoises traitent de mauvaise conseillère, Lévy la respire. Elle devrait rendre aveugle ? Elle l'anime, comme un remède contre le dégoût, un antidote contre la résignation. À une époque où tout devient ironie, chloroforme de la rage, Lévy, lui, demeure cet irascible passionné.

La psychanalyse de salon exige d'expliquer la colère. Elle ne peut être gratuite. Et, sans raison valable pour satisfaire les consciences policées, elle est au mieux l'émotion trop révélée d'une idéologie communiste et, au pire, un sentiment de voyou.

Alors s'il faut sauver Lévy, cette colère, d'où vient-elle ?

Serait-ce l'ombre de son père ? Cette statue du Commandeur Paul Lévy, éclaboussée par le scandale de l'affaire Stavisky, érodée par le déshonneur ?

Thierry Lévy, 2^{ème} Secrétaire de la Conférence en son temps, avait choisi le moment où je vous parle pour, à ce pupitre, venger l'opprobre, redorer son cercueil et laver son nom.

Après avoir longuement exposé l'affaire, il évoqua un homme, inculpé, d'abord anonyme, qui, de déshonneur en désespoir, avait fini par menacer d'assassiner le Garde des Sceaux s'il devait figurer au banc des accusés, si la moindre tâche devait souiller son nom.

Puis, par ces mots de conclusion éclairant d'une toute autre lumière le discours qu'il venait juste de prononcer, ces mots qui, dans un silence de caveau résonnèrent comme une oraison. Sur son nom ?

« Plus un grain de poussière. J'ai rempli mon devoir.

Cet homme était mon père. »⁴

Serait-ce l'ombre de ce père alors, et de son journal au nom douteux "Aux Écoutes", et aux idées qui finirent du mauvais côté de l'Histoire ?

⁴ Thierry Lévy, *Discours sur l'Affaire Stavisky* prononcé lors de la Rentrée de la Conférence du Stage des Avocats à la Cour d'Appel de Paris, le 3 décembre 1971

Cet hebdomadaire belliciste avant-guerre, farouchement anti-Gaulliste et pro-Algérie Française, qui ouvrait ses colonnes à Louis-Ferdinand Céline et à Georges Bidault, compagnon de route de l'OAS.

Serait-ce le legs de sa mère ? De Rose Lévy, femme juive convertie au catholicisme, jeune avocate interdite d'exercice sous le régime de Vichy par son propre pays et par son Ordre ?

Ou bien... le simple fait d'être confronté chaque jour aux bassesses du monde, aux figures satisfaites qui voient le mal partout sinon en elles-mêmes ; à tous les bien-pensants qui jamais ne pensent librement, aux barons du barreau et leurs usages compassés, à ces jeunes avocats qui prennent la pose, à tous ces faux-semblants...

Oui cette colère n'est peut-être *que* l'expression d'un grand écorché vif, un indigné chimiquement pur, un anti-tout à la Flaubert. Elle

est pour Thierry Lévy ce qu'écrivait Nietzsche : un baume, un délasserment, une rançon, un bonheur.

Une première fois a toujours quelque chose de mémorable.

Celle de Thierry Lévy fut une expérience sensible inoubliable et fondatrice.

Elle répondait au doux nom de Fresnes.

Sinistre garce mangeuse d'hommes.

Derrière la grille, ce couloir qui monte vers le fond de l'enfer. Ses murs froids sont rasés par un troupeau muet de détenus, l'air fané, et qui traînent leur paquetage comme on tire un boulet.

C'est un choc violent, terrible. Un haut le cœur, une nausée⁵.

⁵ Dominique Simonnot, « Portrait : Thierry Lévy, 55 ans, avocat sans pitié pour la justice, vient d'être élu président de l'Observatoire international des prisons. Champion de box », *Libération*, 31 mai 2000

S'il n'était pas maître de lui, il s'évanouirait, ou bien il vomirait.

Thierry Lévy est au parloir pour un homme qu'il défend. C'est déjà moins qu'un homme qu'on lui amène. Ce moins qu'un homme charrie une telle puanteur, qui vous remue les tripes, qu'il a lui-même perdu l'odorat.

Dans les cachots, les sens s'atrophient⁶.

Les méandres de ces boyaux de fer digèrent les hommes et liquéfient les âmes.

“À quatre dans 9 m2, on ne vit pas, on survit. On se suicide, aussi?”⁷.

Une chape lourde de désespoir et de brutalité, celle qu'on reproche aux hommes dehors, et qui leur vaut d'être enfermés ici.

⁶ <https://oip.org/temoignage/les-maux-de-la-prison/>

⁷ Thierry Lévy, *Nos têtes sont plus dures que les murs des prisons*, Grasset, 2006, p. 25

Faire de ces individus mués en fauves les hommes que la société attend d'eux ? De qui se moque-t-on ?

Alors Thierry Lévy sonne le tocsin de la lutte,

Contre l'enfermement, contre l'avalissement.

Au cas par cas, et homme pour homme, il se lance dans le combat.

C'est la guerre d'une vie.

Pas de quartiers, pas de prisonniers.

La prison, ce cancre d'une justice opiniâtre aux échecs maintes fois répétés. La réinsertion ? très peu. La compréhension de la sanction qu'elle constitue ? certainement pas.

Oui, Lévy le sait bien, s'il faut que la prison demeure, s'il faut que cette bastille inique résiste au cœur même de la justice, c'est parce qu'elle inflige à l'autre une cruauté qu'elle camoufle. Les châtiments, les mille douleurs jadis exigées par la foule, cette soif de vengeance

que la prison devait tarir, n'en déplaît aux bien-pensants, elle est toujours là, mais on ne se l'avoue pas.

La taule fait souffrir ? Tant mieux !

“Nos têtes sont plus dures que les murs des prisons”⁸.

Abolir l'utopie carcérale, déchirer ce grand mensonge qui corrompt le maître autant que l'esclave⁹ et faire admettre qu'en chacun d'entre nous existe le désir de punir¹⁰, et que par la prison, s'assouvit le plaisir de punir.

Vous l'aurez compris, Thierry Lévy n'était pas là pour plaisanter.

Au Palais, il pouvait lui arriver d'agacer.

Ses souffre-douleurs favoris ? Les juges.

⁸ Thierry Lévy, *Nos têtes sont plus dures que les murs des prisons*, Grasset, 2006

⁹ Thierry Lévy, *Nos têtes sont plus dures que les murs des prisons*, Grasset, 2006, p. 84

¹⁰ Thierry Lévy, *Le désir de punir*, Fayard, 1979

Ceux qui, comme il disait avec la mesure qui le distinguait, ordonnent à tour de bras *“l’élimination psychique et physique”* qu’est la prison.

Ces criminels habilités qui assouvissent la vendetta populaire en cachant leurs penchants sous la toge, derrière la loi.

À sa collaboratrice, qui dans une plaidoirie pour un jeune délinquant, s’adressait aux juges et leur disait à propos de son client : *« je vous le confie »*. Que n’avait-elle pas dit ? *« Mais enfin, Frédérique, on ne confie rien à ces gens-là »*.

Oui, Thierry Lévy savait se faire apprécier...

Et puisqu’il n’est pas d’ennemi trop grand, trop puissant : la loi, elle aussi, Thierry Lévy la combat. La parole du peuple, l’expression de la volonté générale, il la met à la question.

Car Thierry Lévy a une déontologie de la bataille.

La guerre doit-elle être exempte d’éthique ?

Pour qu'un combat soit juste, les boxeurs ne doivent-ils pas appartenir à la même catégorie ?

Et pourtant, il le dit, la procédure pénale, censée aboutir à une vérité judiciaire, balaie toute équité. « *D'un côté, (...) une lame d'acier, de l'autre, un bâton* »¹¹. L'accusation détient tous les pouvoirs tandis que « *la défense, interdite dans la phase d'instruction* », est condamnée à l'audience à faire « *de la figuration* »¹².

Alors, face à cette Accusation qui refuse le duel à armes égales, contre ce théâtre de la cruauté qui travestit le procès en corrida, contre ce qu'il appelle la barbarie judiciaire, Thierry Lévy s'érige, afin d'à tout prix empêcher que ce vaudeville ne soit joué.

Thierry Lévy n'est pas dupe de cet espoir romantique qui veut que de l'audience jaillisse une vérité.

¹¹ Thierry Lévy, *Eloge de la barbarie judiciaire*, Odile Jacob, 2004, p. 32

¹² Thierry Lévy, *Eloge de la barbarie judiciaire*, Odile Jacob, 2004, p. 126

Il sent, bien au contraire, que le dossier écrase l'homme de tout son poids, que les jeux sont faits¹³, et qu'ils sont faits très tôt.

Il le sait, dans ce qu'il considère comme une comédie de procès, il n'y aurait pas de coup de théâtre.

Dès le début de l'intrigue, la trame était trouvée et l'issue du procès était dans les premiers PV ; ces certificats abîmés de la parole du suspect, arrachée par un bataillon d'uniformes.

Ces PV qui se répètent, se copient, se collent, et collent à la peau de l'accusé comme les plumes collent au goudron.

Farce injuste.

Puis, alors que se noue l'intrigue et que se resserre l'étau, l'intervention des Experts, ces histrions à la sauce d'Argan descendus des cintres comme s'ils venaient du ciel, ces diseurs de bonne aventure judiciaire aux certitudes orientées par le juge.

¹³ Thierry Lévy, *Eloge de la barbarie judiciaire*, Odile Jacob, 2004, p. 11

Savants baroques dont les conclusions sont des gloses de charlatans.

Farce injuste.

Et dans l'orchestre, en plein chœur, devant cette scène dont elles devraient être bannies mais sur laquelle elles ne cessent d'essayer de se hisser, les victimes sanctifiées,

Fanfare dont les gémissements cacophoniques annihilent toute réflexion,

Sirène qui aime tous les feux telle une diva,

Méduse qui pétrifie l'adversaire et lui ravit toute réplique de raison.

Farce injuste.

Les juges, enfin, qui savourent le spectacle si tant est qu'il suit exactement le livret qui leur a été donné au premier acte. Dii ex

machina pourpres « *enfermés dans une citadelle morale* », avec leur « *mentalité d'assiégés* »¹⁴ et leur « *conception autiste de la vérité judiciaire* »¹⁵.

Trois coups de maillet, brigadier de circonstance. Rideau.

Farce injuste ; public conquis.

Sur cette scène pleine d'échardes, en territoire hostile parmi ceux qu'il combat, il doit s'en distinguer. Quoi qu'en dise la robe, il n'est pas dans leurs rangs.

Thierry Lévy dans l'arène judiciaire, c'est le cheval en plein Troie.

« *Rien ne [lui] donne plus la nausée que cette forme de connivence entre avocats, ou entre juges et avocats, sur le dos de ceux que l'on défend* », et qu'il s'interdit d'appeler « clients ».

Être avocat, c'est être ce funambule sur une ligne de crête entre le clown et la prostituée. Équilibre vertigineux.

¹⁴ Thierry Lévy, *Eloge de la barbarie judiciaire*, Odile Jacob, 2004, p. 130

¹⁵ Thierry Lévy, *Eloge de la barbarie judiciaire*, Odile Jacob, 2004, p. 138

Contre l'opportunisme par fonction, la versatilité par nécessité, le plus grand des dangers est d'être pris en défaut d'intégrité, en manque de sincérité.

Il est déjà si difficile pour l'avocat de se faire entendre. Car si l'avocat épouse son propre rôle, comment sa voix, changeante, inconséquente d'une salle d'audience à l'autre, peut-elle être entendue ?

Alors, quelle crédibilité peut-on conserver si l'on défend un jour l'assassin, et, le lendemain, la veuve et l'orphelin ?

D'une intransigeance sectaire ou cohérente, c'est selon, Thierry Lévy refuse d'assister les parties civiles dès lors que le prévenu encourt l'enfermement.

Cette ligne sévère ne souffre aucune dérogation. Et d'ailleurs, ce Saint-Just du barreau malmène ceux de ces confrères qui oseraient

exercer différemment et les empêche de vivre leur métier bourgeoisement.

Immondes légions d'honneur. Il est impossible d'accepter les honneurs d'un système qu'on pourfend.

Infâmes nominations. Il est inadmissible d'accepter de hautes fonctions dans une institution que l'on doit fustiger.

Abjecte trahison. Il est inconcevable d'accepter de garder les sceaux quand tout, ou presque, est au contraire à jeter.

Missionnaire rigoriste, doctrinaire granitique, il sermonnait ses confrères. Avec une colère retenue, et jouant de silences, il scrutait ses pairs de son regard décroisé dans des prêches à faire pâlir le plus culpabilisateur des curés. Un grand avocat, et non moins ami, disait de lui : je cite, « *il nous faisait chier* ».

« Nous étions plutôt peu à l'aimer, mais quand nous l'aimions, nous l'aimions beaucoup ».

Il était de ces hommes à qui l'on excuse tout tant leur présence nous est précieuse ; au nom de qui il était, de la puissance de sa pensée, de la singularité de sa personne, il avait bien le droit d'avoir quelques... excès.

Le soldat Lévy en permission savait fendre l'armure.

En Grèce, sur l'île hippie de Koufonissia ou dans le Sud, dans une maison de vacances qu'il appelait d'ailleurs La Maison du Jour, Thierry Lévy savait, aussi, prendre du bon temps.

Capable d'élan d'affection d'autant plus précieux qu'ils ne se donnaient pas à tous, sensible à la tendresse, son visage fermé offrait aux rares méritants la fissure d'un sourire lumineux.

Lorsqu'il sortait de son puit de silence, de sa tour de dédain, auprès de sa garde rapprochée : ses enfants avant tout, et ses proches avec qui il entretenait souvent des amitiés barbelées, aussi indestructibles

que chamailleuses¹⁶, sa voix rauque et profonde comme un torrent de bronze souvent se brisait dans des éclats de rire joyeux. Oui, peut-être pas avec nous, mais il riait beaucoup.

Mais comme le dit un ami, celui qui, plein d'esprit, bourré de charme, savait se montrer « *le plus délicieux des Mercutio* » tenait aussi ce rôle de « *Hamlet du barreau* »¹⁷.

Rétif à toute forme de connivence, réfractaire à la moindre complaisance, sa conception de l'intégrité lui impose de s'isoler de ses confrères, et de toujours s'opposer aux juges, sans jamais rien céder.

Fondateur d'un ordre dont il est le seul général et le seul soldat. A son baudrier, son arme favorite : sa parole lapidaire.

¹⁶ Jean-Marie Rouart, *Nous ne savons pas aimer*, Gallimard, 2002, p. 78 (Folio)

¹⁷ Jean-Marie Rouart, *Nous ne savons pas aimer*, Gallimard, 2002, p. 78 (Folio)

Les maîtres de l'éloquence antique préconisaient de flatter pour convaincre.

Thierry Lévy avait une éloquence tout sauf antique.

Se faire aimer ? À quoi bon ?

Souvent, nous nous évertuons à tenter de séduire nos juges, pourtant récalcitrants ;

Comme des amants hésitants, veillant à ne pas trop les brusquer pour ne pas les faire fuir, farouches, pas à pas, on tente de les faire monter sur notre barque.

La méthode Thierry Lévy, c'est autre chose.

Oui, quand beaucoup tentent, mot après mot, comme pierre après pierre, de bâtir des ponts entre eux et leurs juges ; Thierry Lévy, mot après mot, comme bombe après bombe, les dynamite et plutôt que des ponts, construit des barricades. Dans une langue rare,

choisie, ciselée, il crie « *des vérités qui claqu[ent] comme des injures* »¹⁸ ; et il conclut :

« *Eh bien maintenant, si vous l'osez, délibérez !* »

Jamais de trêves, que des assauts.

Si son courage est incontestable, on dit qu'il a pu parfois s'accompagner d'un léger manque d'efficacité stratégique.

Jouer aux échecs avec des gants de boxe n'est pas évident.

Thierry Lévy pouvait enfiler la robe à la manière d'un pilote de Zéro nouant son bandeau sur son front, et plaider comme un kamikaze récitant son bushido.

À force d'uppercuts contre les juges, lorsque survient le verdict, quand ce « *nous* » qui unit l'avocat à celui qu'il défend se dissout, quand ce beau duo se disperse, et que l'audience s'achève, c'est pourtant le client qui se trouve au tapis.

Alors, Thierry Lévy, pour la beauté du geste ?

¹⁸ Robert Badinter, *L'Exécution*, Grasset, 1973, p. 133

L'art pour l'art, la parole pour la parole et peu importe le reste ?

Il y avait, chez cet homme, quelque-chose d'un artiste.

Déplaire, pour le plaisir, ce délice aristocratique dont il jouissait tant, n'est-ce pas tout un art ?

Susciter des antipathies fut l'une des joies de sa vie.

Lui qui, quand on lui demandait quel était son écrivain préféré, répondait en toute modestie : « *celui que je serai avec mon prochain livre* », était tout à la fois son propre Pygmalion, sa propre Galathée ; il a façonné sa vie comme on écrit un roman, au point que ses très proches ont ce lapsus et l'appellent « *ce personnage* ».

Sa Vie vaut bien un livre.

Les petites manies font souvent la saveur des grands hommes. Lévy collectionnait ces paradoxes si charmants, apanage des gens de talent, ceux qui créent le mystère et raffinent le charisme.

Vivre à la Lévy, c'était avoir le panache d'un punk domicilié rue de Varenne, le piquant d'un bourgeois dormant dans un lit de camp. C'était n'avoir pas de cuisine et donc aller chaque soir dans un grand restaurant.

Vivre à la Lévy c'était fustiger les habitudes de ceux qui mangent le morceau de pain dont ils se sont servis pour essuyer leur assiette, de ceux qui ont le sens de la petite propriété privée et mettent des cadenas sur leurs mobylettes.

Vivre à la Lévy, c'était refuser le digestif lors d'un dîner champêtre pour aller galoper à travers la campagne éclairée du sourire de la lune, pour ainsi offrir à ses amis le tableau de *Thierry Lévy l'intrépide*. Si séduisant.

Vivre à la Lévy, c'était être un peu ce Karl Lagerfeld sans lunettes de soleil. Élégant dandy sévère, gothique, vêtu de costumes aux cols

et poignets élimés avec soin, coquetterie du dernier chic pour qu'on voit que ça vit.

Vivre à la Lévy, c'était pouvoir regarder à droite et à gauche en même temps.

Vivre à la Lévy c'était remercier ses hôtes en fichant le camp sans même descendre de voiture avec pour seule politesse un très sincère : « *ça pue l'argent ici, c'est insupportable* ». Et de démarrer en trombe dans un épais nuage de fumée noire comme un poulpe qui ferait un bras d'honneur d'encre¹⁹.

Vivre à la Lévy, c'était aussi, être parfois, comme l'artiste incompris, dans une réflexion qui dansait sur les cimes, des cimes abruptes dans un ciel obscur et encombré pour le reste des hommes.

¹⁹ Jean-Marie Rouart, *Nous ne savons pas aimer*, Gallimard, 2002, p. 74 (Folio)

Trop haut, trop loin, près du monde des Idées, sa voix, parfois, ne portait pas.

Preuve d'un esprit trop complexe qui se créait ses propres nœuds.

Ainsi, au sortir de l'audience Buffet-Bontems, une fois les plaidoiries de Robert Badinter, Philippe Lemaire, Rémi Crauste et Thierry Lévy achevées, l'avocat de parties civiles aurait ainsi commenté : « *nous venons d'entendre trois avocats, et un intellectuel* »..

Thierry Lévy, ce 4^{ème} mousquetaire ; cet avocat... un peu différent.

Mais ceux-là, qui se plaisent à rappeler les échecs de Thierry Lévy, oublient volontiers ses acquittements inespérés et arrachés aux jurés, comme celui de Roger Knobelspiess, comme celui de Claude Halfen ;

et oublient, surtout, que les causes des hommes qu'il défendait étaient, souvent, juridiquement, désespérées.

Et que, lorsqu'aucun autre moyen de défense n'existait, plaidant pour eux ainsi, debout, les poings levés, sans aucune reddition, il rendait à ces hommes une dignité face à ceux qui avait voulu la leur nier, il restaurait une liberté d'être, à ceux qui étaient annihilés.

Passion violente de la liberté permise par son père, qui, ne conservant aucun lien avec la culture de ses ancêtres, ne laissant derrière lui quant à la judéité que des traces à interpréter, lui avait transmis, plutôt qu'un héritage ou une identité, terme dont il se méfiait et disait que « *c'est un mot pour la police* »²⁰, une nécessité : celle de la liberté. Non, Lévy n'oblige pas.

Thierry Lévy, visionnaire, se méfiait de cette « *recherche furieuse de l'identité qui s'efforce de définir l'individu, de le distinguer de tous les autres et l'assigne à une classe, un groupe, un clan, une race, une patrie, qui ferme les portes et dresse les murs* »²¹,

²⁰ Thierry Lévy, *Lévy Oblige*, Grasset, 2008, p. 126

²¹ Thierry Lévy, *Lévy Oblige*, Grasset, 2008, p. 126

Et lui qu'aucune identité de groupe n'a jamais attiré, ce franc-tireur, indépendant, qui publiait des livres comme autant de grenades, qui refusait d'être militant d'une cause commune, qui s'éloignait des ligues, fussent-elles des droits de l'homme, finit, pourtant, par accepter, la présidence de l'Observatoire international des prisons, l'OIP, qui bataille, fiévreusement, contre l'indignité de l'enfermement.

Liberté, la seule raison qui vaille de s'attacher, de s'aliéner dans un groupe, la seule affiliation qui résolve le paradoxe du frondeur devenu président.

Il était de ces hommes qui ne sont pas faits pour mourir ; c'est vrai, c'est injuste : il en est qu'on imagine périr. Et d'autres, comme Thierry Lévy : des rocs, indestructibles, métonymies de la puissance ; allégories de la résistance.

Jamais effrités, on ne les imaginait pas, un jour, casser.

« Pas de couronnes de fleurs. Des dons à l'OIP »,

pouvait-on lire sur son avis de décès.

De mémoire d'abbé du 16^e arrondissement, on n'avait pas souvenir d'un tel enterrement. Une cérémonie digne d'une scène de Fellini.

Un prêtre récitant des psaumes en latin, un juif dans son cercueil, devant une assemblée rococo peuplée pêle-mêle de tous les plus grands ténors du barreau, des matons, des dizaines de moudjahidines du peuple enturbannées, les femmes qui l'ont aimé, ses enfants, et tous ceux qui l'ont respecté. L'église était bondée.

Illustration chamarrée de la vie d'un grand homme.

« Il n'y aura pas de prise de parole. Thierry Lévy ne l'a pas souhaité »,

annonça le curé.

Ultime pied de nez.

Un parfum de Lévy dans l'air.

* *

*

Tous mes sincères remerciements pour leur témoignage à :

Balthazar Lévy, Fabienne Lévy, Hugo Lévy, Pablo Saavedra de Decker,

Jérémie Assous, Frédérique Baulieu, Jean-Denis Bredin, Rémi Crauste, Jean-Michel Darrois, Marie-Laure de Decker, Henri Leclerc, Marie-Hélène Lemaire, Pascale Robert-Diard, Jean-Marie Rouart, Louis-Marie de Roux, Hervé Témime, et Pauline Valigny ;

Et pour leur aide et leurs encouragements à :

Félix de Belloy, Romain Beytout, Grégoire Etrillard, Paul Fortin, Edmond-Claude Frety, Laure Heinich, Didier Leick, Alexandre Luc-Walton, Joris Monin de Flaugergues, Jean-François Morant, Tiphaine Murat, Catherine Paley-Vincent, Raphaëlle Rischmann, Thibaut Rouffiac, Pierre Stasse, Silvestre Tandeau de Marsac et Alexandre Vermynck.